

Info-Négo #8

LES PRÉCAIRES DANS LA MIRE DU CPNC

Hier, les représentants patronaux ont déposé au comité de négociation de l'ASPPC une proposition globale de règlement. Cette proposition est la première d'une série de dépôts similaires annoncés aux différentes tables sectorielles.

Présenté comme faisant écho aux préoccupations syndicales, ce dépôt patronal, à l'opposé, constitue une attaque majeure à nos conditions de travail, particulièrement à celles des précaires. On peut le constater à la lecture des 79 points présentés dans ce dépôt patronal, dont voici les grandes lignes.

DE PLUS EN PLUS DE PRÉCARITÉ

Par le biais de plusieurs mesures, notamment en transférant du volet 1 au volet 2 les ressources allouées depuis 2010 pour les PES et le facteur HP et en retirant du calcul du nombre de postes toutes les ressources allouées à la coordination, c'est plus de 1 000 postes que la partie patronale veut éliminer du réseau. Cette conversion de postes en charges d'enseignement se traduirait par une augmentation de 10 % de la précarité.

Par ailleurs, avec le nouvel ordre de priorité sur poste, la priorité absolue est donnée aux enseignantes et aux enseignants mis en disponibilité et ce, au détriment de leurs collègues non permanents qui se retrouvent relégués tout au bas de la liste.

La précarité durerait aussi plus longtemps, puisque les règles d'acquisition de la permanence seraient resserrées. La permanence ne deviendrait possible que lors de la troisième année consécutive sur un poste et après une évaluation favorable par l'employeur.

Finalement, l'introduction d'une période d'admissibilité d'une durée équivalant à 60 jours travaillés avant d'avoir accès à l'assurance traitement touchera plus durement les enseignants à statut précaire, particulièrement ceux qui travaillent à temps partiel. Par exemple, avec une charge de travail de 20 %, un enseignant pourrait devoir attendre jusqu'à 60 semaines(!!) avant de pouvoir bénéficier de cet avantage.

SÉCURITÉ D'EMPLOI? LES MEDS DANS LA MIRE...

Le CPNC l'avait annoncé : la sécurité d'emploi, ou plutôt la mise à mal de la sécurité d'emploi, est une de ses priorités. La lecture du document le met en évidence, entre autres par :

- L'obligation de remplacement sur poste dans un rayon de 250 km dès la première année, un resserrement des délais pour prendre une décision pour un remplacement;
- La disparition des mesures d'employabilité;
- La nécessité d'atteindre 80 unités de CI (prestation en classe seulement) avant de pouvoir annuler la mise en disponibilité;
- Une protection salariale diminuée de 10 %.

Que le CPNC veut-il obtenir avec ces mesures alors qu'il a été prouvé que notre système de sécurité d'emploi est efficace et peu coûteux?

UNE ATTAQUE FRONTALE CONTRE LES SYNDICATS

En retirant toutes les ressources pour les libérations syndicales, tant locales que nationales, c'est tout le mouvement syndical qui est attaqué. Comme si ce n'était pas suffisant, on nous propose d'abolir tous les comités prévus à la convention, c'est-à-dire le CCNAÉ, le CCT et le CNR (sauf pour la scolarité). En reléguant ces comités aux oubliettes, la partie patronale prive les syndicats d'une information essentielle à leur réflexion sur le réseau et d'un lieu d'échanges où les parties peuvent s'influencer mutuellement.

TÂCHE ET CI : DES RECULS IMPORTANTS

La proposition patronale nous ramène au calcul de la CI d'avant la convention de 2010 en mettant fin aux allocations pour les PES et le facteur HP (équivalent à 291 ETC). De plus, on y exprime clairement la volonté de retirer les lettres d'entente sur les garanties et on propose de revoir le ratio pour la coordination départementale. Un tel retour en arrière, doublé d'une perte de garanties, est inacceptable!

UN AFFAIBLISSEMENT DU RÉSEAU

Si l'on considère le retrait de la garantie d'un financement minimal pour l'annexe S-026, visant à soutenir les petites cohortes, l'absence de balises pour encadrer et limiter le téléenseignement, et le retrait de l'obligation de consulter avant son implantation, on constate que la proposition patronale aurait pour effet un affaiblissement du réseau. Et ce sont particulièrement les collèges en région, déjà plus vulnérables, qui en feront les frais, d'autant plus qu'ils perdent les ressources pour les nombreuses préparations et que les disciplines de programmes en difficulté sont exclues du calcul du nombre de postes. Qu'en est-il de la volonté gouvernementale de soutenir ces cégeps en région?

DES GAINS, MAIS SI PEU...

Dans ce dépôt, quelques gains montrent cependant que nos vis-à-vis n'ont pas été totalement sourds à nos revendications. Notons, entre autres :

- La mise sur pied d'un comité national intercatégoriel sur les EESH;
- La possibilité de pouvoir scinder les nouvelles charges en cours de session, ce qui pourrait permettre à des précaires de compléter leur tâche;
- L'ouverture à diminuer la valeur de la CI maximale;
- La création de charges d'enseignement à la Formation continue, à certaines conditions;
- L'ajout d'une précision dans la convention collective au sujet de l'enseignant nommé au comité de programme : il y agit en tant que représentant de sa discipline;
- À la FEC, l'enseignant en congé de perfectionnement sans salaire continuerait d'accumuler de l'expérience, comme s'il était au travail.

Par contre, certains autres gains sont mitigés par des contreparties discutables :

- Une bonification de 4 % du taux horaire des chargés de cours, pour compenser les avantages sociaux, pour ceux et celles détenant uniquement une charge à la formation continue. Il n'est pas clairement établi à qui s'adresse cette mesure que nous devons nous payer par la réallocation de ressources du volet 1;

- Un meilleur accès au perfectionnement pour les enseignantes et les enseignants de la Formation continue... à même les budgets existants, non bonifiés;
- Des ressources pour le téléenseignement... mais rien dans le volet 1.

Ces quelques améliorations ne font clairement pas le poids devant les attaques patronales. Cette proposition globale est irrecevable. Malgré cela, il est nécessaire de poursuivre la recherche de pistes pour relancer les discussions avec le CPNC afin de parvenir à une entente négociée et satisfaisante. Le dépôt de cette offre globale marque pour la partie syndicale la fin de la phase exploratoire. Une instance de l'ASPPC se tiendra le 30 septembre afin de donner au comité de négociation de nouveaux mandats.

LA MOBILISATION, PLUS NÉCESSAIRE QUE JAMAIS

Le 3 octobre prochain, jour de manifestation nationale

Le 3 octobre prochain, jour de manifestation nationale, il sera primordial d'être nombreuses et nombreux dans la rue. Notre défi est de démontrer au gouvernement toute la force et la solidarité de notre mouvement. Invitez un collègue, un ami ou venez en famille! Donnons-nous comme objectif d'amener au moins une personne qui n'a jamais participé à une manifestation.

Depuis le début du mois, les syndicats de l'ASPPC sont en recherche de mandats de grève. Et jusqu'à maintenant, c'est la totalité de ceux qui ont été consultés qui ont voté en faveur de la grève. **Plus de 80 % des membres disent OUI à la grève!**

Avec ce nouveau dépôt patronal, il faudra se tenir prêt à passer à l'action. Nous devons démontrer à la partie patronale que nous sommes uni-es, solidaires et prêt-es à nous battre pour l'avenir du réseau collégial et pour nos conditions de travail.